

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**ACQUISITION DU LOCAL D'ACTIVITES SITUE 2 RUE CHARLES TELLIER A  
LIMAY CADASTRE BH NUMEROS 61 ET 62 AUPRES DE LA SOCIETE  
CORTONA FELIX FAURE POUR L'INSTALLATION D'UN CENTRE TECHNIQUE  
COMMUNAUTAIRE**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/03/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 09/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
---	--	---

**Etaient présents : 110**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

**Absent(s) représenté(s) : 23**

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BOURE Denis

LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à MOISAN Bernard  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, JUMEAUCOURT Philippe, LEMARIE Lionel, VOYER Jean-Michel

**130 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**2 NE PREND PAS PART :**

BOURSALI Karim, JOREL Thierry

# EXPOSÉ

Pour l'exercice de sa compétence Voirie, la Communauté urbaine acquiert progressivement les locaux accueillant les centres techniques communautaires avec l'objectif de faciliter le service et permettre l'entretien régulier des bâtiments. Ceci s'inscrit dans le cadre de compétence de la Communauté urbaine en matière d'acquisition foncière prévue par les articles L. 1111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Concernant le centre technique de Limay, il est envisagé d'acquérir le local d'activités situé 2, rue Charles Tellier à Limay, d'une surface utile de 4000 m<sup>2</sup>, cadastré BH numéros 61 et 62 auprès de la société Cortona Felix Faure, représentée par Madame Anthonie de Haseth-Moller, et Monsieur Alexandre Molimard, cogérants.

Dans cette perspective, la Communauté urbaine a formalisé une offre d'acquisition le 27 février 2024 auprès de Madame Anthonie de Haseth-Moller, et Monsieur Alexandre Molimard, cogérants de la société Cortona Felix Faure, propriétaires des parcelles cadastrées section BH numéros 61 et 62 d'une superficie de 11 624 m<sup>2</sup> sises 2, rue Charles Tellier à Limay sur lesquelles est édifié un local d'activités.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, Monsieur Alexandre Molimard, cogérant de la société Cortona Felix Faure a accepté l'offre d'acquisition de la Communauté urbaine au prix de 3 000 000,00 € HT et net vendeur, soit un prix de 3 128 000,00 € HT frais d'agence immobilière inclus, et hors frais, TVA en sus, le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.

La présente délibération porte sur l'acquisition auprès de la société Cortona Felix Faure du local d'activités dans lequel sera installé un centre technique communautaire, situé 2 rue Charles Tellier, cadastré section BH numéros 61 et 62 d'une superficie de 11 624 m<sup>2</sup>. La superficie du bâtiment est estimée à 4000 m<sup>2</sup>.]

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition auprès de la société Cortona Felix Faure représentée par Madame Anthonie de Haseth-Moller, et Monsieur Alexandre Molimard, le local d'activités de 4000 m<sup>2</sup> situé 2 rue Charles Tellier à Limay cadastré au section BH numéros 61 et 62 d'une superficie totale de 11 624 m<sup>2</sup> ;
- de dire que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 3 000 000,00 € HT et net vendeur, soit un prix de 3 128 000,00 € HT frais d'agence immobilière inclus, et hors frais, TVA en sus le cas échéant conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2024 pour un montant de 3 128 000,00 € HT, frais d'agence immobilière inclus, et hors frais, TVA en sus le cas échéant, à la fonction 20 nature 2115 chapitre 21 antenne 20611.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1311-10, L. 5211-10 et L. 5215-20,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 1211-1,

**VU** l'arrêté du secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** l'avis de la direction départementale des finances publiques des Yvelines n°7302-SD du 7 février 2024,

**VU** l'offre d'acquisition adressée par la Communauté urbaine datant du 27 février 2024,

**VU** l'accord de Monsieur Alexandre Molimard cogérant de la société Cortona Felix Faure en date du 1<sup>er</sup> mars 2024,

**VU** l'extrait du plan cadastral ci-annexé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 26 mars 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'acquisition auprès de la société Cortona Felix Faure représentée par Madame Anthonie de Haseth-Moller, et Monsieur Alexandre Molimard du local d'activités situé sur les parcelles cadastrées section BH numéros 61 et 62 sises 2 rue Charles Tellier à Limay d'une superficie totale de 11 624 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 : DIT** l'acquisition aura lieu moyennant le prix de de 3 128 000,00 € HT (trois millions cent vingt-huit mille euros hors taxe), frais d'agence immobilière inclus, hors frais, TVA en sus le cas échéant conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : AJOUTE** que les crédits seront imputés au budget 2024 pour un montant de 3 128 000,00 € HT (trois millions cent vingt-huit mille euros hors taxe) frais d'agence immobilière inclus, hors frais, TVA en sus le cas échéant, à la fonction 20 nature 2115 chapitre 21 antenne 20611.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 09/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 09/04/2024

Exécutoire le : 09/04/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 4 avril 2024



ZAMMIT-POPESCU Cécile